



N° 58352 du

07 AOUT 2018

GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

DIRECTION DES PERSONNELS MILITAIRES DE LA
GENDARMERIE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL SOUS-OFFICIER DE
GENDARMERIE ET VOLONTAIRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

Art. 1er. L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du **1^{er} septembre 2018** aux **3** sous-officiers dont le nom suit :

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris.

Behanzin Paoletti Hervé Nigend : 148510 Numéro de livret de solde : 8006281

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité ouest.

Lefrancois-Lasbleiz Thierry Nigend : 140576 Numéro de livret de solde : 5325325

Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, zone de défense et de sécurité sud.

Nicolas Bernard Nigend : 124899 Numéro de livret de solde : 5270863

Art. 2. La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires.

Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,

Pour le ministre d'État et par délégation,
le général de division **Éric-Pierre MOLOWA**
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale